



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2018

Le président débute l'assemblée générale ordinaire de l'AAPPMA de MOLSHEIM à 10H00 heures en saluant la cinquantaine de membres présente ainsi que:

Monsieur HERB, Robert, président de la Fédération du Bas-Rhin.

Messieurs les représentants des AAPP voisines.

Monsieur le représentant de la presse locale.

Monsieur le maire de Molsheim.

Il poursuit avec les remerciements au comité et aux bénévoles qui ont soutenu l'association, par leur présence et leur aide, permettant de concrétiser les objectifs fixés et d'organiser les manifestations au cours de l'année écoulée.

Il nous invite alors à s'associer à lui, pour une minute de silence à la mémoire des membres et amis disparus.

Puis, le président donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Le mot du Président
2. Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2017.
3. Compte rendu financier de l'exercice 2017.
4. Présentation et acceptation du budget prévisionnel 2018
5. Rapport des réviseurs aux comptes.
6. Quitus au trésorier et au conseil d'administration pour la gestion de l'association.
7. Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2017.
8. Rapport d'activités.
9. Repeuplement 2017/2018.
10. Règlementation 2018
11. Intervention des invités
12. Divers

Date de l'assemblée générale 2017

Le président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

DEBAT

Point N°1: (Préambule)

Le président fait une rapide rétrospective de l'année 2017. IL souligne les bons résultats de l'année écoulée.

Mot du président : (texte intégral)

Chers amis pêcheurs,

Cela fait dix ans que j'ai pris l'association de pêche en main et je suis particulièrement fier et content d'être arrivé à un tel résultat.

En 2007, on était 375 membres, en 2008, 450, et, aujourd'hui en 2018 nous avons vendu 1228 cartes tout confondu, c'est super !

Je tiens à remercier particulièrement les membres du conseil d'administration, ainsi que leurs épouses pour le travail, leur engagement et la volonté afin que notre association soit bien vivante. Je félicite nos bénévoles qui sont toujours présents lors des journées de travaux et de nettoyage autour des étangs. Je souhaite que toute personne respecte le lieu et emmène ses déchets afin de garder notre site propre et accueillant.

J'insiste surtout auprès des pêcheurs de ne pas laisser traîner les fils de pêche sans ou avec hameçon au bout. Ceci est très dangereux pour l'être humain et les animaux et nous bloque également les tondeuses et les débroussailleuses. Merci pour votre compréhension.

Mes remerciements s'adressent à monsieur le maire de Molsheim Jean-Michel WEBER et à tous les services de la municipalité, à la police municipale et à la gendarmerie pour la surveillance, à nos sponsors, à nos partenaires, au comité des fêtes et aux DNA.

Je vous souhaite une très bonne année 2018 ainsi qu'une très bonne santé à toutes et à tous.

Bonne pêche.

Point N°2

Le président donne la parole au secrétaire pour lecture du procès-verbal 2017. Ce dernier propose de sursoir à cette lecture, l'assemblée donne son aval. Il invite les personnes qui le désirent à consulter ce document après les débats.

L'assemblée, est informée qu'il peut également être consulté sur le site internet de l'AAPPMA Molsheim, dans l'onglet "Informations", sous, « Assemblée Générale ».

Point N°3

Le compte-rendu financier, exercice 2017, est présenté par Jean-Claude SPIESER, trésorier de l'AAPPMA Molsheim :

L'exercice 2017 a débuté le 1^{er} janvier 2017 avec un actif de 43186,75 €.

Les comptes ont été arrêtés le 31 décembre 2017 avec un actif s'élevant à 49924,62 € répartis comme suit :

Compte courant CMDP	solde créditeur	1416,82 €
Compte épargne CMDP	solde créditeur	47791,97 €
Caisse de trésorerie	solde créditeur	574,70 €
Caisse buvettes	solde créditeur	141,13 €

Les recettes et les dépenses pour cette même période s'élève respectivement à 39734,95 € pour les recettes et à 32997,08 € pour les dépenses.

On obtient un excédent de 6737,87 €.

Concernant la vente des permis de pêche, ce sont 332 cartes vendues lors des ventes qui ont eu lieu au club house de l'association ainsi que des préparations de cartes suite aux dépôts de demandes qui ont été faites dans la boîte à lettre chez Jacky du magasin de pêche FARIO à DORLSHEIM sur la période de mi-janvier à mi mars.

Celui-ci a prit la relève a partir du 20 mars et cela jusqu'a fin novembre a concurrence de 825 ventes tout permis confondus, ce qui représente hors vente internet environ 70%, (68,9% exactement).

Comme chaque année je tiens à le remercier chaleureusement pour l'aide qu'il nous accorde et sa disponibilité.

Ce sont également 162 cartes acquises via internet sur le site de la FNPF www.cartedepeche.fr.

Le nombre de cartes dites annuelles comprenant les cartes majeures, mineures, femmes, découvertes enfant et Urne est pratiquement identique par rapport à l'année passée avec 612 cartes contre 580.

Ce décompte comprend la vente de 113 cartes adultes, en baisse de 70 %, compensée par la vente de 281 cartes Urne, 40 découvertes femmes et 70 cartes mineurs, ces dernières à nouveau en constante augmentation cette année (40%), soit 504 permis membres actifs contre 471 en 2016 et qui représente une augmentation de 7 %.

Les cartes découvertes enfant au nombre de 108 pratiquement identique à l'année passée.

Concernant les autres cartes dites "membres non actifs" ce sont 68 cartes journalières avec CPMA vendues. Baisse compensée par 294 cartes journalières du Zich et de 161 pour l'étang de la Chapelle à Mutzig. Il y a aussi eu 4 permissions journalières, 1 mensuelle et 1 carte hebdomadaire vendue sur internet.

Les cartes Loisirs que se soit sur l'étang de la Chapelle à Mutzig ou les étangs du Zich à Molsheim, ont également connu un grand succès. La vente de ces cartes, au nombre de 23 pour celles de Mutzig et 64 pour celles du Zich porte le total des ventes toutes cartes confondues à 1228 soit 321 de mieux qu'en 2016. C'est la plus grande progression, presque 36%, que j'ai vécu à ce jour depuis que je suis à l'AAPPMA.

D'une manière générale, on notera que cette année les orientations prises par le conseil d'administration de l'association avec l'adhésion à l'Urne et la vente de cartes sur internet ont été plus que bénéfiques concernant l'évolution du nombre de membres et de cartes vendues.

En ce qui concerne l'évolution des types de membres avec des cartes à l'année, ce sont 336 membres hors cartes vacances, journalières et permissions soit à peu près 57% qui ont repris leur carte de pêche à l'AAPPMA de Molsheim.

363 nouveaux membres ou pêcheurs qui n'étaient pas détenteur de la carte de Molsheim en 2016 ont choisi notre association. Sur la totalité des membres de cartes annuelles, 117 sont domiciliés à Molsheim soit 17%.

Le produit hors vente internet, des taxes fédérales avec 9003,20 €, des taxes piscicoles ou CPMA avec 10758,30 € ainsi que des taxes Urne avec 3330 €, représente un montant total de 23091,50 € qui a été reversé à la Fédération.

Comme chaque année l'association a pris en charge les 120 € correspondant aux taxes des cartes gratuites de 2 gardes-pêche.

La recette de l'association pour les cartes de pêche s'élève à 14016,30 € à laquelle se rajoute la somme de 2277,40 € qui concerne les cotisations des ventes sur internet, ce qui porte le total à 16293,70 €.

Ce qui donne un mouvement de fonds de 39385,20 € pour les seules cartes de pêche.

Je précise que sur la totalité des cartes Urne, la cotisation de l'association pour une carte adulte est normalement de 29 €. Du fait que le prix de la carte Urne plafonne à 95 €, déduction faite des diverses taxes, notre cotisation ne s'élève plus qu'à 20 € par carte.

Le Fédération nous avait promis un retour financier sur la taxe Urne (15 €) pour compenser cette perte sur notre cotisation. Nous ne connaissons pas encore à l'heure actuelle de quel montant il s'agit et si cette promesse sera tenue. Pour mémoire 281 cartes Urne ont été vendues en 2017, multiplié par la différence entre notre cotisation et la somme versée à savoir 9 €, ont obtenu un manque de 2529 €

Les cartes Bassin n'étant plus d'actualités et remplacées avantageusement par la carte Urne nous avons uniquement reversée au Comité de Bassin, la somme de 607,50 € qui correspond à la cotisation pour 405 membres ayant acquitté une CPMA en 2016.

Pour les festivités et les locations, le bénéfice s'élève à 7843,59 €, en hausse par rapport à 2016 (environ 3300 €) majoritairement due aux locations avec comité d'entreprise. Les bénéfices s'élèvent respectivement à 2091,57 € pour les manifestations et à 5752,02 € pour les locations. Ce sont ces recettes qui nous permettent de financer tout ou partie de nos projets et investissements.

Cette année nous avons peu ou prou de dépenses dans la catégorie investissements avec un montant total de 747,13 € qui reste pour la seconde année consécutive en deçà du budget alloué pour cette catégorie de dépenses.

Celle-ci comprend principalement l'achat de matériels informatiques pour l'accès à internet en 4G et réaliser ainsi la vente de cartes avec notre compte dépositaire sur le site www.cartedepeche.fr.

Nous allons maintenant aborder les dépenses et recettes par catégories. En premier nous retrouvons les dépenses festivités avec 13553,77 €, l'alevinage avec 9748,20 €, la catégorie divers avec 2229,73 €, les travaux pour 1967,53 €, la catégorie club house pour 1726,92 €, la catégorie investissement vu précédemment en détails avec 747,13 €, l'assurance et l'assemblée générale pour respectivement 746,92 € et 711,23 €.

Nous trouvons ensuite, 607,50 € pour le Comité de Bassin, 567,65 € d'impôts, 249,30 € pour le secrétariat, 120 € de Fédération, 21,20 € de frais bancaires.

La dernière partie concerne la répartition des recettes avec 16293,70 € pour les cartes de pêche, 15645,34 pour la catégorie recettes festivités, 5752,02 pour les locations, 1687,20 en recettes diverses et 356,69 en revenus de placement.

Les frais de fonctionnement de l'association s'élèvent à 8168,81 €

Encore un mot au sujet du repeuplement pour la saison 2018, le budget prévisionnel calculé est d'environ 10580 €. Une première partie pour un montant de 2434,41 € a été effectuée fin 2017. On y reviendra plus tard plus en détails.

Je vous présente le comparatif du budget prévisionnel que nous avons établi pour 2017 avec le réel des dépenses et recettes et les variations dans chaque catégorie.

Que reflète les chiffres de ce bilan, les dépenses représente 4,7 % de moins que le budget prévisionnel ce qui nous permet de dire que nos dépenses sont maîtrisées.

Pour les recettes les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les recettes des festivités et des locations ont connu un grand succès avec près de 2900 € de plus par rapport au budget prévisionnel et cela grâce à une météo clémente et beaucoup d'efforts de la part des membres du conseil d'administration et de leurs épouses ainsi que des bénévoles.

Les cotisations, produit de la vente de cartes a généré environ 2000 € de plus que l'an passé principalement dut à l'augmentation du nombre de membres avec la carte interfédérale Urne et les nouvelles cartes spéciales étangs du Zich qui était une nouveauté cette année.

Le bilan est très positif avec des résultats bien meilleurs que par le passé.

Il me reste donc à vous présenter le budget prévisionnel 2018

Pour ce budget prévisionnel 2018, nous avons réajusté certaines catégories compte tenu des écarts constatés lors du comparatif et de la conjoncture actuelle. Nous avons principalement réévalué dans les dépenses à 13500 € et en recettes les catégories cotisations cartes et locations respectivement à 16000 € pour la première et 4650 € pour la seconde.

Le budget 2018 à été réévalué à 36500 € soit 1850 € de plus qu'en 2017 et représente 5,34 % de plus que le budget primitif.

Point N°4:

Présentation du comparatif du budget prévisionnel :

Catégories	Montant N-1	Reel	Variation	Montant N+1
Dépenses fêtes	12000,00	13553,77	12,95	13500,00
Alevinage	10750,00	9748,20	-9,32	10750,00
Investissements	2500,00	747,13	-70,11	2500,00
Divers	2000,00	2229,73	11,49	2200,00
Travaux	2000,00	1967,53	-1,62	2000,00
Club-house	1700,00	1726,92	1,58	1750,00
Assurances	750,00	746,92	-0,41	800,00
Secrétariat	775,00	249,30	-67,83	775,00
Comité de Bassin	700,00	607,50	-13,21	700,00
Assemblée générale	650,00	711,23	9,42	700,00
Impôts	550,00	567,65	3,21	600,00
Fédération	250,00	120,00	-52,00	200,00
Frais bancaires	25,00	21,20	-15,20	25,00
Total Dépenses	34650,00	32997,08	-4,77	36500,00

Cotisations cartes	14250,00	16293,70	14,34	16000,00
Recettes Fêtes	14000,00	15645,34	11,75	14000,00
Recettes Locations	4500,00	5752,02	27,82	4650,00
Subventions	1400,00	1662,20	18,73	1400,00
Autres (dons, etc.)	150,00	25,00	-83,33	100,00
Revenus de placement	350,00	356,69	1,91	350,00
Total Recettes	34650,00	39734,95	14,68	36500,00

Point N°5:

La parole est donnée aux réviseurs aux comptes sur la gestion financière de l'association. Messieurs JACQUIN Christian et TREMMEL Bernard soulignent la bonne tenue des livres de comptes qui sont rédigés avec minutie et de façon cohérente. Il pointe à cet effet le bon travail du trésorier, et adresse aussi les félicitations à l'ensemble du conseil d'administration pour son excellente gestion.

Point N° 6:

Monsieur TREMMEL Bernard et JACQUIN Christian, ainsi que l'assemblée donnent quitus au trésorier et au conseil d'administration pour l'ensemble de la gestion de l'exercice 2017.

Point N° 7 :

Le président interroge les réviseurs, s'ils souhaitent poursuivre leur mandat en 2018.

Messieurs Bernard TREMMEL, demeurant, 20 faubourg des Vosges à DORLISHEIM et Christian JACQUIN demeurant, 2 rue des Tisserands à ROSHEIM, se portent volontaires pour exercer cette fonction en 2018.

L'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

Point N° 8 :

Rapport d'activité présenté par le président. Le programme prévisionnel 2017 a été respecté. Compte tenu des résultats de l'exercice 2016, l'investissement 2017 en travaux a été modéré pour permettre l'équilibre financier.

D'emblée il souligne la réussite de la flambée des sapins en collaboration avec le comité des fêtes, ainsi que le bon déroulement de la première cession de vente des cartes par internet au chalet du Zich.

Il annonce la décision de trois membres de comité de cesser leur fonction. Il s'agit du départ de : Bernard SCHALK (vice président), Sophie JEAN et Jérémy GALVANY.

Les manifestations

Le programme prévisionnel 2018 est joint en annexe et affiché aux étangs du Zich.

Les Travaux:

Comme chaque année l'entretien du site du ZICH a nécessité plusieurs journées de travail, coupe du gazon, élagage des arbres et des haies, plantation d'arbuste et de plantes à fleurs etc. L'abattage de certains arbres mettant en danger la sécurité a été effectué.

Journée propriété à Molsheim : participation active des membres de l'AAPPMA.

Les bénévoles:

Une journée récréative a été organisée pour les bénévoles et leurs conjoints à l'étang bassin du Zich, pêche avec immersion de 50 kg de truites et repas au chalet concocté par le président étaient au programme. Le président remercie chaleureusement tous ces bénévoles qui nous apportent aide et soutien tout au long de l'année.

Les cartes de pêche:

La carte URNE, se substitue à la carte bassin qui n'est plus d'actualité. Elle permet de pêcher sur tout le territoire national dans les eaux placées en réciprocité.

Point N° 9 :

En novembre 2017, pour les étangs, se sont 550kg de poissons immergés (gardons, carassins, tanches, carpes et brochet de moins 800 grammes).

Prévisions étangs 2018:

Au printemps dans les étangs 1700kg (truites, gardons, carassins, tanches, carpes).

Prévisions Bruche 2018:

Des immersions seront également réalisées en fonction des circonstances et seront précisées ultérieurement.

Point N° 10 :

Les règlements:

Pas de changement majeur des règlements en 2018. Toutefois dans l'intérêt du milieu halieutique, et le maintien d'une bonne qualité de zone de pêche il a été décidé : l'interdiction de l'hameçon triple dans les étangs, ainsi que la restriction du nombre de gardons emportés qui est limité à 20 poissons.

Point N° 11 :

Intervention des invités :

Monsieur WEBER, maire de Molsheim, remercie pour l'invitation à l'assemblée générale de l'APP, c'est pour lui une réelle fierté d'y être associé. Il adresse à l'assemblée tout ses vœux de santé. Il remercie pour l'excellente organisation de la manifestation inter-sociétés de juillet, la journée de travail propreté, la participation au 1^{er} mai, et aussi pour l'organisation de la flambée des sapins.

Il félicite le président et le comité, pour le bilan qu'il qualifie de parfait, pour l'excellente gestion. Il adresse ses compliments au trésorier pour la très bonne présentation du bilan qu'il a su rendre vivante et intéressante de bout en bout. Il souligne l'importance de l'APP dans la vie locale.

Le président de la Fédération Robert HERB, est satisfait de la bonne gestion financière, et du nombre de membres, il invite l'APP à continuer dans ce sens. Il adresse des félicitations au président de l'APP et au comité ainsi qu'au bénévoles pour le bon travail effectué, et la progression remarquable réalisée.

Il évoque ensuite, les difficultés rencontrées avec la LPO, qui donne la priorité à la protection de l'avifaune. Il souligne que la protection de l'eau est aussi très importante. Une bonne qualité de l'eau est utile à tous, son équilibre est indispensable à la bonne santé de tous les milieux.

La bonne qualité de la Bruche est aussi très importante pour le Bas-Rhin, il s'agit d'une rivière vivante, elle permet la migration des salmonidés jusque dans la vallée. Tous les barrages sont équipés de passes à poissons qui fonctionnent bien. La bonne qualité du milieu a permis le retour du hotu et du barbeau.

Des pêcheurs se plaignent de la raréfaction de la brème et du gardon. Ceci est la conséquence de la bonne qualité de l'eau. En effet ce sont des espèces qui se nourrissent des déchets, et fort naturellement quand l'eau est claire et bonne ils n'ont plus leur nourriture, et se déplace naturellement vers des secteurs où le biotope leur est plus favorable. C'est aux pêcheurs de s'adapter aux espèces naturellement présentes dans ce milieu.

Des travaux sur la Bruche, notamment sur un point noir « Pierre Carrée ». Une étude est en cours pour augmenter le débit de l'affluent où il y avait des frayères. Cette situation est la conséquence du moindre débit d'eau qui est directement lié au changement climatique.

Il remercie l'APP d'avoir adhéré à l'URNE. De fait vous pouvez pêcher sur toute la France dans les eaux en réciprocité. La disparition de la carte Bruche sera compensée par les subventions reversées. Pour ce qui est des subventions Bassin il faudra voir. Le calcul des subventions URNE, représente un montant intéressant. Le manque à gagner de l'APP, sera remboursé par la Fédération

L'alevinage du comité de Bassin, bénéficiera de subventions de la Fédération qui participera à hauteur de 50% pour l'immersion de truites.

Les ventes sur internet sont bien parties.

La fédération organise en 2018, une pêche des jeunes de 7 à 18 ans suisses, allemands et français, l'APP de Molsheim est retenue pour revoir cette manifestation qui se déroulera le 20 juillet. L'année précédente elle s'est déroulée à Huningue.

Pour la Bruche, toutes les associations ont signé pour l'URNE, elles sont porteuses de projets. Avec la carte URNE de Molsheim, il est possible de pêcher sur toute la haute vallée de la Bruche.

Question : soucis avec Plobsheim, qui souhaite interdire de circuler avec les barques de novembre à janvier.

Effectivement, et de plus, pas moyen de réaliser une aire pour la mise à l'eau, devant le refus du conseil départemental, sur le principe qu'il y a trop de monde et de pêcheurs. Négociations actuellement avec l'UNAF, pour le prix du badge, de 125€, la Fédération mettra 10€.

Au Rohrschollen, on tente de nous évincer pour des raisons de salubrité.

La forêt de la Robertsau, pourrait être placée en réserve nationale. De fait les pêcheurs risquent ne plus être admis. La Fédération s'oppose à cette interdiction.

La pêche de nuit pourrait être interdite sur l'III. Cette activité dérangerait le castor. La Fédération s'oppose à cette interdiction.

Question : Qu'en est-il du canal de la Bruche ?

Le canal est de la gestion de la DDT. Il est vrai qu'il est un peu abandonné. Il présente un réel souci au niveau des Muhlbach. Il vaudrait mieux faire les Muhlbach avant le canal qui est pollué, mais en raison du manque de finances, les choses sont bloquées. Il faut préciser que le débit du canal, dépend de la pluviométrie et on ne peut rien contre. Toutefois à force de ne rien faire la végétation conduira à l'eutrophisation.

Le maire intervient pour préciser, qu'une réunion départementale est programmée pour évoquer l'entretien des canaux.

Divers et questions au conseil et aux invités :

Question au président : Constat d'anomalies, d'incivilités au Zich, des chiens qui divaguent, qui crottent, il y a même des agressions sur les pêcheurs. Certains pêcheurs amorcent avec des produits interdits.

Président : Effectivement, nous avons fait le même constat. De fait, il y a une surveillance qui est effectuée. Le règlement du Zich prévoit que les chiens soient tenus en laisse. Il n'est pas possible de mettre un garde derrière chaque promeneur. Je crois qu'il est utile, chaque fois que possible de rappeler qu'il s'agit d'un domaine privé. Il doit être respecté par chaque visiteur.

Le maire : C'est un problème complexe et général, qui ne concerne pas que le Zich. Pour l'instant il y a peu de procès-verbaux, car le contrevenant doit être pris sur le fait. Il y a eu une réunion avec la police municipale sur le sujet pour tenter de trouver des solutions. Il est vrai que cela passe par du respect et du civisme.

Question à HERB : Immersion dans la Bruche ?

Réponse : Deux cents kilos de truite dans la Bruche dont 50% subventionné pour la Fédération. C'est environ une tonne et demi de truites en tout sur le réseau de deuxième catégorie, plus deux cents à trois cents kilos de gardons.

Question : Taille des truites de 28 cm pour la fario ?

Réponse de HERB : Il semblerait que ce soit 25 cm, il appartient au bassin de veiller à la bonne taille.

Question : A Plobsheim, il y a des pêcheurs qui viennent avec du matériel tel que bacs et pompes à air pour prélever notamment des carpes, un vrai carnage, quelle solution ?

Réponse de HERB : Ils agissent en pure légalité, donc dans l'immédiat on ne peut rien faire. Toutefois, on doit mettre en garde, que de lâcher des carpes sauvages dans les étangs, peut amener des parasites, et autres maladies qui risquent de décimer la population locale de l'étang.

Question : A Plobsheim, quelle est l'action des gardes au niveau des pêcheurs venus de l'ancienne Allemagne de l'Est, qui pratiquent la pêche au filet... ?

Réponse de HERB : Les pêcheurs dont vous parlez sont généralement en règle, et leur action ne contrevient pas au droit. Les gardes font le travail, ce sont tout de même deux cents procès-verbaux qui ont été relevés dans l'année.

L'ordre du jour étant réalisé, et plus aucune question n'étant soulevée, le président clôture l'assemblée à 11H30, en renouvelant ses félicitations au trésorier pour son excellent travail, et redit son bonheur de travailler avec une très bonne équipe motivée.

ANNEXES :

1 – Programme 2017

Le Secrétaire
CERBOS Jean-Louis

Le Président
BACKERT Raymond

Le conseil d'administration

17 mars	Journée de travaux
25 mars	Grosse truite
1 ^{er} mai	Grande braderie Molsheim
26 et 27 mai	Milipore
2 juin	Inter-sociétés
10 juin	Carpe frite
25 août	Routiers
22 septembre	Journée travaux
30 septembre	Sortie APP
6 et 7 octobre	Semi nocturne
14 octobre	Journée bénévoles
4,11 et 18 novembre	Concours brochet